

VOTRE ATTESTATION DE VACCINATION

Vous venez de vous faire vacciner. Le centre de vaccination vous a remis une attestation de vaccination certifiée.



POUR L'AVOIR TOUJOURS SUR VOUS

Enregistrer l'attestation dans l'application mobile TousAntiCovid (téléchargeable gratuitement sur AppStore et Google Play Store) :

- Scannez le QR code imprimé à droite sur votre attestation papier (depuis la fonction Mon carnet de l'appli TousAntiCovid)
- Votre attestation s'enregistre dans l'application, vous l'aurez toujours avec vous dans votre smartphone. Elle pourra vous être demandée par exemple pour assister à certains grands rassemblements.



VOUS AVEZ BESOIN D'UN AUTRE EXEMPLAIRE DE VOTRE ATTESTATION DE VACCINATION ?

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone :

- Rendez-vous sur https://attestation-vaccin.ameli.fr
- Cliquer sur le bouton



• Le site vous demande les codes personnels de votre compte ameli, ou ceux que vous utilisez habituellement pour un autre service public en ligne (les impôts, La Poste, etc.), selon votre choix.





 Une fois connecté, vous pouvez enregistrer l'attestation (PDF) puis l'imprimer si vous le souhaitez.

POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER

Votre attestation de vaccination pourra vous servir pour voyager au sein de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet.

- Dans l'appli TousAntiCovid, votre attestation sera automatiquement transformée au format européen fin juin
- Sur le site https://attestation-vaccin.ameli.fr, votre attestation sera proposée au format européen à partir de fin juin